



Doc. 15674  
24 janvier 2023

## Impact environnemental et conflits armés

### Amendement<sup>1</sup> n° 2

*Dans le projet de résolution, paragraphe 10.2.6, après les mots, «du cadre juridique international applicable», insérer les mots suivants:*

«notamment par la diffusion de l'interprétation officielle des lois internationales applicables en matière d'environnement,»

#### *Note explicative*

Pour assurer une interprétation plus ouverte de la législation applicable, les Etats pourraient examiner l'exemple utilisé dans le domaine du cyberspace. Cette démarche contribuerait également à la mise en œuvre des paragraphes 10.1.3 et 10.1.4, dans la mesure où les États s'appuient sur les travaux de la Commission du droit international, au profit d'une lecture plus cohérente et complète des règles juridiques en vigueur.

#### *Déposé par:*

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD  
BAKUNETS Pavlo, Ukraine, NI  
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE  
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC  
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD  
MATUSZNY Kazimierz, Pologne, CE/AD  
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD  
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC  
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD  
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE  
PAREREN Bob, van, Pays-Bas, CE/AD  
TIMGREN Beatrice, Suède, CE/AD  
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD  
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC  
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

---

1. 2023 - Première partie de session

